



Suppressions d'emplois Délocalisations Loi Dussopt

30 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP, depuis sa création en 2008.

1 800 emplois sont supprimés à la DGFIP en 2021 par le gouvernement.

Il y a 225 nouvelles suppressions d'emplois sur Paris en 2021, notamment :

- **le CGR (Centre de Gestion des Retraites) est délocalisé !**

- **10 % des emplois dans les SIP parisiens sont supprimés !**

Alors que la DGFIP est censée faire face aux priorités de relance de l'économie, de soutien des entreprises en difficulté et d'accompagnement des usagers sur fond de crise sanitaire, notre direction continue à supprimer des emplois et à réformer en profondeur nos services et notre réseau.

Pas de pause.

Bien au contraire, les réformes s'accélèrent.

Avec le Nouveau réseau de proximité (NRP), la Démétropolisation/Relocalisation des services et les suppressions d'emplois qui se poursuivent sur l'ensemble du territoire, la DG fait tout pour donner le coup de grâce au réseau traditionnel des Finances publiques, c'est-à-dire au service public des Finances.

Pour FO, la logique de fusion, de regroupement de services, de transfert de certaines missions en province conduit à l'abandon quasi-définitif du maillage territorial et du réseau de proximité.

Cette logique de fusion amène d'ores et déjà des changements dans les méthodes de travail dans nombre de services. **Aussi, FO condamne la méthode de traitement des dossiers dite « au fil de l'eau », qui est rendue obligatoire par les suppressions d'emplois et les fusions de services.**

La mise en place de structures nationales ou supra-départementales « mono-tâches », telles que les centres de contact, les pôles nationaux spécialisés, les centres de gestion, les centres de renseignements téléphoniques, a pour but d'industrialiser le travail des agents.

Les conséquences pour les agents : perte de compétences, métiers dévalorisés, perte de technicité, abandon de missions, dégradation des conditions de travail.

Ces usines de traitement n'ont qu'un seul but : **dévaloriser purement et simplement le travail des agents** en imposant une logique de productivité bien éloignée des principes du service public.

Pour FO, **cette dévalorisation va être accompagnée par les nouvelles mesures disciplinaires de la loi Dussopt** (mise à pied sans recours), destinée à écoeurer tous les agents.

Le chantier de la digitalisation de la DGFIP se poursuit avec le tout-numérique, le travail à distance, la généralisation de l'APRDV et relève clairement de la réduction des coûts en aucun cas d'une amélioration du service rendu.

Avec la démétropolisation/relocalisation, c'est-à-dire la délocalisation d'un grand nombre de services, la DG a bien l'intention de vider Paris de ses missions et de ses agents.

Dernier volet qui vient accompagner et soutenir toutes ces réformes : la gestion des personnels.

La Loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 dite loi Dussopt attaque de front le statut de la fonction publique et nos droits et garanties collectives.

Cette loi affirme une volonté de principe de briser les garanties statutaires prévues pour les fonctionnaires, pour ouvrir un nouveau champ au marché du travail (les emplois de la fonction publique) avec **le recours à des emplois de contractuels sur des postes permanents.**

La Loi Dussopt introduit la mobilité forcée (détachement d'office possible), instaure de nouvelles sanctions disciplinaires (des mises à pied), supprime beaucoup de CAPN et CAPL, instaure un mécanisme de rupture conventionnelle du contrat de travail.

La DGFIP n'a pas attendu longtemps pour recourir aux emplois de contractuels puisqu'en 2020 elle a recruté des centaines d'agents sous contrat (« contrat de mission » de 3 ans) **pour remplacer des fonctionnaires sur des emplois permanents !!!**

FO-DGFIP est prêt à soutenir les revendications de tous les collègues dans tous les services.

FO-DGFIP revendique :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois et la restitution de tous les emplois supprimés sur Paris**
- **l'abandon du NRP et de la démétropolisation/relocalisation,**
- **le retrait de la loi Dussopt**
- **l'arrêt des fusions et restructurations de services**
- **le recrutement de titulaires de tous grades nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions**
- **Non au démantèlement des services !!**